

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Prix de l'Abonnement**  
 Édition quotidienne, par an..... \$3.00  
 Édition hebdomadaire, par an..... 1.00  
*Invariablement payable d'avance.*  
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
 Six lignes, première insertion..... \$0.50  
 Chaque insertion subséquente..... 0.15  
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.05  
 Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT DU 10 JUILLET 1882.

### LE MOULIN ROUGE

#### PROLOGUE LE MARIAGE DE LASCARS

(Suite.)

—Oh! que nenni, monsieur le marquis... C'est un bateau de mauvaises gens...

—A quoi diable avez-vous deviné cela, Giraud?

—Ah! monsieur le marquis, c'est bien facile à voir... le fond est tout rempli de sang, et dans ce sang, il y a un homme étendu.

—Un cadavre? s'écria Tancredi.

—L'individu en question a l'air fort mal accommodé, monsieur le marquis... il n'a point sa connaissance, c'est certain... mais je ne sais pas s'il est mort...

M. d'Hérouville se souvint à l'instant du rameur dont il avait entamé la poitrine d'un coup d'épée, et ne douta pas que ce fût lui dont parlait Giraud.

Les réponses de cet homme, s'il vivait encore, l'examen de son cadavre par les agents de M. de Sartines, s'il était mort, pouvaient aider puissamment à la recherche de la vérité et mettre la justice sur les traces de l'instigateur du complot.

Bref, à tous les points de vue, la découverte de Giraud offrait une réelle importance.

—Passez le premier, mon ami, reprit M. d'Hérouville, et conduisez-moi près de la barque...

Giraud obéit sur le champ et montra le chemin au marquis qui suivait deux serviteurs à cheval.

En moins de cinq minutes la petite troupe arriva près de l'anse sablonneuse où Lascars, Huber et Bergamotte avaient abandonné le bateau de Sauvageon.

L'esquif, aux trois quarts échoué, s'immobilisait au milieu des joncs.

Le corps inanimé de Macaroni reposait, étendu sur le dos, dans une mare de sang caillé. Une pâleur livide couvrait le visage bronzé du bandit, auquel de longues moustaches hérissées et d'un noir violent, donnaient un cachet étrange.

Sur l'ordre de Tancredi, Giraud et l'un des valets se déshabillèrent à demi, entrèrent dans l'eau, soulevèrent le corps ou le cadavre, et le déposèrent en haut de la berge aux pieds du marquis.

Ce dernier descendit de cheval, appuya sa main sur le cœur de Macaroni et constata de faibles battements. La chair, d'ailleurs, était tiède.

—Cet homme n'est pas mort... murmura Tancredi, mais vivra-t-il? examinons la blessure...

Les vêtements écartés laissèrent voir à l'endroit de la poitrine une longue entaille, qui semblait profonde et d'où s'échappaient encore quelques gouttes d'un sang vermeil...

—Est-ce dangereux? est-ce mortel? continua M. d'Hérouville, en se parlant à lui-même, je n'ai pas la science qu'il faut pour décider cela... un médecin seul pourra trancher la question...

Puis il ajouta, en s'adressant aux valets: —Coupez des branches et des rameaux, improvisez de votre mieux une civière, et transportez au château ce malheureux...

Ceci fut fait avec une célérité merveilleuse, et moins d'une heure après ce moment, un médecin, qu'on était allé quérir en toute hâte, déclarait que l'épée du marquis, n'ayant atteint aucun organe essentiel, la blessure n'offrait rien de grave par elle-même, et que si le bandit succombait aux suites de cette blessure, il faudrait attribuer sa mort à l'énorme quantité de sang qu'il avait perdue...

—Docteur, dit M. d'Hérouville au médecin, la vie de cet homme est pour moi d'un prix énorme... Lui seul pourra désigner l'ennemi inconnu qui me poursuit de sa haine, qui sans doute ne se tiendra point pour battu et me tendra de nouveaux pièges... Pour mon salut, sauvez donc ce misérable! mon existence est dans vos mains...

—Je ferai de mon mieux, monsieur le marquis... répliqua le médecin, et si modeste que soit mon mérite, j'ai l'espoir de réussir.

Lascars, désespéré d'avoir échoué si complètement dans une entreprise dont le succès lui semblait certain, quitta la barque au moment où la force du courant la faisait échouer à l'endroit où nous venons de la retrouver.

Huber et Bergamotte imitèrent son exemple. Tous trois s'éloignèrent au plus vite, car ils avaient vu les lumières briller dans le parc du château, ils avaient entendu le bruit des voix, et ils éprouvaient la crainte parfaitement naturelle de se trouver d'une minute à l'autre traqués comme des bêtes fauves par de nombreux valets bien armés.

Le chef des lapins et son lieutenant se consolèrent de la perte de Macaroni, qu'ils croyaient tué, et de la disparition de Sauvageon qu'ils croyaient noyé, par la pensée qu'ils héritaient de leurs compagnons et toucheraient chacun double part de la somme promise par Roland.

Leur premier soin fut de se faire payer cette somme, aussitôt qu'ils eurent fait assez de chemin pour se sentir en sûreté; ils marchèrent ensemble pendant tout le reste de la nuit, mais ils se séparèrent au point du jour, afin d'éviter les soupçons que leur réunion pouvait faire naître, et ils eurent la prudence de rentrer dans Paris par trois barrières différentes.

Lascars, en arrivant à son hôtel, y trouva de fâcheuses nouvelles. Une lettre du procureur chargé de défendre ses intérêts, lettre arrivée la veille au soir, après son départ, lui apprit que ses nombreux créanciers avaient achevé de se mettre en règle; que les titres exécutoires et définitifs étaient aux mains des recors et des huissiers, et que d'un instant à l'autre, s'il ne se réfugiait dans quelque cachette introuvable, il courait le risque d'être appréhendé au corps et conduit en prison pour dettes.

Cela n'avait rien d'imprévu pour le baron qui, depuis longtemps, nous le savons, se trouvait sous le coup d'une catastrophe inévitable, et pourtant une crise d'effroyable colère s'empara de lui tandis qu'il lisait cette lettre à laquelle il devait si bien s'attendre.

—Ruiné! perdu! s'écria-t-il avec une rage folle. Eh! que m'importe! fuir... ce ne serait rien!... mais disparaître sans m'être vengé! voilà la honte!... Impuissant!... impuissant contre cet homme! Ah! cette pensée me déchire et me tue!... il ne me reste qu'un bien: ma vie!... Le démon m'est témoin que je la donnerais de grand cœur à qui me donnerait la vengeance!...

Peu à peu, cependant, la fureur du baron s'évapora par sa violence même. —Après tout, se dit-il, rien n'est désespéré... J'ai tout un long avenir devant moi, et, pourvu qu'un jour la vengeance arrive, il importe peu qu'elle vienne tard!

Ranimé par l'espérance bien ou mal fondée qu'il venait de galvaniser au plus profond de son âme haineuse, Lascars ne songea plus qu'à s'occuper des préparatifs de son départ.

Il commença par donner à ses valets des commissions qui devaient les éloigner de l'hôtel pendant la plus grande partie de la journée. Il envoya Lorrain lui chercher un carrosse de louage, avec l'ordre de faire stationner ce carrosse dans la ruelle qui se trouvait derrière le jardin près d'une petite porte de sortie.

Ceci fait, Lorrain lui-même reçut une lettre à porter dans le plus lointain quartier de Paris et se mit en route sur-le-champ. Lascars agissait ainsi pour éviter,

au dernier moment, les réclamations de serviteurs, qui tous étaient ses créanciers, n'ayant pas reçu un sou de leurs es depuis plus d'un an.

Dès'il se trouva seul dans ce vaste hôpital ses aïeux avaient honorablement vécu, comme de bons et loyaux gentilshommes qu'ils étaient, et d'où allait sortir perdu de dettes, fugitif déshonoré, le baron rassembla le d'argenterie et les quelques bijoux qu'il possédait encore; il s'habilla d'une extrême simplicité; il entassa dans une valise de voyage du linge, des vêtements et des armes, puis, ayant cette valise sur son épaule tenant à la main le paquet de bijoux et d'argenterie, il gagna le faïence qu'il attendait et il se fit conduire chez un orfèvre à qui il vendit, pour un somme de deux cent cinquante louis, le petit nombre d'objets précieux arrachés au désastre de sa fortune, pour mieux dire, soustraits à ses créanciers, dont ils étaient le gage légitime.

Munie cette somme et de sa valise, Lascars changea successivement trois fois sa voiture, afin de dérouter les recherches, si toutefois quelques recherches devaient être faites...

Le cocher de la dernière voiture lui demanda, selon la formule sacramentelle: —Oh! allons-nous, mon bourgeois!...

Lascars répondit par cette question: —Combien me prendriez-vous pour me conduire à Bougival!...

—Diable, la course est bonne! le cocher, dit-il, la course est bonne!...

—Aussi suis-je disposé, répliqua Roland, à la payer en conséquence... faites donc votre prix et ne perdez pas de temps à réfléchir, car je suis pressé...

—Quatre lieues pour aller, reprit le cocher, et quatre lieues pour revenir, ça fait huit lieues!...

Lascars frappa du pied avec impatience. —Il ne s'agit pas du nombre de lieues, s'écria-t-il, mais du prix que vous exigez!...

—Dame! il me semble que deux écus de six livres... est-ce trop bourgeois!...

—Je vous les donne!...

—Et un pourboire!...

—Vous aurez le pourboire, mais conduisez-moi bon train. Je tiens beaucoup à arriver avant la nuit!...

—Soyez en paix... j'ai à deux petits bidets normands qui marchent mieux que la poste du roi!...

Lascars s'installa dans l'un de ces étranges véhicules, que, dès cette époque, on baptisait du nom de *fiacres*, mais dont aucune description ne pourrait donner à nos contemporains une idée exacte.

Lascars, on le voit, faisait preuve de résolution et de courage en prenant place avec sa valise dans cette terrible voiture. Le cocher fouetta vigoureusement ses bidets étiérés; l'attelage se mit en mouvement, tant bien que mal, à un trot incertain, saccadé, et après quatre heures de marche, une demi-douzaine de stations en face des cabarets borgnes qui bordaient la route, le fiacre atteignit enfin les premières maisons du hameau de Bougival.

(A continuer.)

**R. & H. SAMPSON**  
 FONDEURS EN CUIVRE  
 POSEURS DE SONNETTES  
 MÉCANICIENS ET SERRURIERS  
 16 RUE D'YOUVILLE  
 (Deuxième rue en dehors de la porte St. Jean)  
 QUÉBEC.

Ouvrages de marine en cuivre, fabrication de pièces légères et lourdes en fonte, baguettes d'escaliers et de peintures, grillages de fenêtres, etc.

Moules à adresses faits sur commande. Machines à coudre et autres, réparées et réglées. Spécialité de modèles pour brevets d'invention. 27 juin 1882—1m

### Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 10 JUILLET PROCHAIN, inclusivement, pour la construction de nouvelles écuries au Château de Spencer Wood.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce Bureau tous les jours, à compter du 20 DU COURANT, de 10 heures a.m. à 4 heures p.m.

Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour écuries à Spencer Wood." Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre  
ERNEST GAGNON,  
Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics. Québec, 14 juin 1882.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 14 juin 1882—26j

### Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI, le 16 AOUT prochain, inclusivement, pour l'érection d'un nouveau Palais Législatif à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, tous les jours, à compter du 18 JUILLET prochain de 10 heures a.m. à 4 heures p.m.

Les soumissions devront être endossées: "Palais Législatif." Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,  
ERNEST GAGNON,  
Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics. Québec, 14 juin 1882.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 14 juin 1882—27 juin

### EAU DE FLORIDE

"NONPAREIL"

Un parfum des plus odorants et des plus rafraichissants,

Aussi exquis pour la toilette que pour les bains et la chambre d'un malade.

PETITES BOUTEILLES: 25 c. à vendre en gros par

**LYMAN FILS & Cie,**  
MONTREAL.  
16 mai 1882.

### Nouvelle Galerie Photographique

Avertissement.

M. T. H. ELLISON, photographe, établi ci-devant rue St. Joseph, St. Roch, désire informer de nouveau ses amis et ses pratiques qu'il a ouvert avec son fils un atelier pour son propre compte, au

No. 18 Rue St. Jean

où l'on pourra le voir en tout temps et où'il invite le public à venir l'encourager. Photographies dans le meilleur style, à une piastre la douzaine! Quatre portraits sur zinc pour vingt-cinq cents.

Le public est mis en garde contre l'histoire que des personnes intéressées font circuler et d'après laquelle M. Ellison aurait quitté la ville.

**ELLISON & FILS**  
18 Rue St. Jean.

3 juillet 1882—1m

### DISSOLUTION

Nouveaux Rabais.

Franges à Rideaux pour moins que la moitié du prix.

Repps à Rideaux, grande réduction.

Bons Tapis Tapiserie pour 45 cts. et plus.

" Rideaux de point, \$2.75 la paire.

" Coton Jaune à draps pour 25 cts.

" " demi-blanc à draps pour 37 1/2 cts.

" Courtpointes blanches 10-4, \$1.35 plus.

" Toile de table non-blanchie, 40 cts et plus.

" " blanche, 55 cts. et plus.

" Serviettes de table pure toile, \$1.25 plus la douzaine.

" Essuie-mains, 20 cts.

" Serviettes à verres, 12 cts.

Un lot à bon marché de mouchoirs de toile, fichus de valeur, peignoirs, ulsters, dolmans, manteaux, à grand rabais.

La balance de nos chapeaux de dames importés, au-dessous du prix coûtant. Articles de fantaisie, derniers patrons dans tous les départements.

Articles pour Messieurs.

Derniers patrons de chemises blanches et de couleurs, cravates, scarfs et vêtements de corps. Bon tweed tout laine pour 50 cts. Etoffe double largeur pour habits, \$1.50.

COIN des rues de la Fabrique et Ste. Famille. 17 juin 1882.

**Grand vente de Chapeaux pour Messieurs, à 25 pour cent au-dessous de la valeur**

**ALF. L. G. DUGAL**

Seul agent à Québec pour la vente en gros et détail de Chapeaux pour messieurs de la nouvelle manufacture de Goodwin & Blake, de Glasgow.

Pour pouvoir introduire un grand nombre de Chapeaux sur le marché et pour qu'on apprécie la qualité et le fini de leur feutre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'instruction de la manufacture de les vendre à 25 pour cent au-dessous de leur valeur.

ALFRED L. G. DUGAL,  
No 34, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.  
18 mai 1882—2m

### COMPAGNIE D CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre à vendre de terres dans la FERTILE CONTEREE du Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, sous certaines conditions de culture, à raison de

**\$2.50 L'ACRE**

Un sixième du prix d'achat étant payable comptant et la balance en versements annuels avec intérêt à six pour cent.

**UNE REMISE DE \$1.25 L'ACRE** est allouée pour le défrichement, tel que spécifié dans les règlements agraires de la compagnie.

**LES TITRES DE PROPRIÉTÉ** de la Compagnie, que l'on peut se procurer dans toutes les agences de la Banque de Montréal, dans les autres institutions financières du Canada, seront

**RECUS A SIX POUR CENT DE PRIM** sur leur valeur au pair, plus les intérêts composés, pour et en paiement du prix d'achat, diminue d'autant par conséquent le prix de la terre pour l'acheteur.

Pour copie des règlements agraires et autres informations, s'adresser au commissaire des terres de la compagnie, JOHN McTAVISH, à Winnipeg, ou au soussigné. (Par ordre des directeurs.)

**CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.**  
Montréal, 19 mai 1882.  
21 juin 1882.

### Le Chapeau NOUVEAU GENRE!

'THE ISTHMAIN' EN COULEURS ASSORTIES, Pour un négligé.

AUSSI Un assortiment considérable et varié de Chapeaux en feutre et en soie les plus à mode, à des prix qui conviennent à tout monde.

Quelques Pardessus en tweed imperméable à l'eau très-fins et Parapluies de soie. Escompte de 5 0/0 sur tous les achats au comptant.

**J. C. PATERSON**  
27, rue Buade.  
8 mai 1882.

**A Vendre.** La magnifique résidence de campagne dépendant de la succession de feu Toussaint Vézina, écuyer, située sur le chemin de Ste. Foye, près de l'église, contenant environ vingt arpents de terre en superficie en bon état de culture, avec maison, grange, étables et autres bâtisses. S'adresser à H. BOLDUC, Notaire. 14 juin 1882—1m

ANNONCES NOUVELLES.

Avis—J. Wurtele.  
A vendre à la librairie A. T. Garant.  
Société des journaliers de navires de New Liverpool—James McDonald.  
Cour Supérieure—F. X. Blanche.  
Avis—J. Wurtele.  
Avis aux Compagnies incorporées—J. Wurtele.  
On demande—Chateaubert & Dussault.  
Molony & D'Auteuil, Avocats.  
Grande vente à l'encan des lots à bâtir—O. Lemieux & Co.  
Société bienveillante des journaliers de navires Daniel Griffin  
En réception Leclerc & Letellier.  
Avis—Eugène Roy.  
Nouvelle salle d'encan—Casey & Co.  
Avis.  
Chemin de fer Intercolonial—D. Pottinger.  
Pianos & Pianos—N. Lemieux & Co.  
A vendre.  
Nouvelle galerie photographique—Ellison & Filz.  
Marchandises d'été—Glover, Fry & Co.  
Ligne Allan—Allans, Rae & Co., Agents.  
Dissolution—Fyfe & Leitch.

QUEBEC,

LUNDI, 10 JUILLET 1882.

LE PREMIER MINISTRE.

La *Minerve* dément le bruit de la retraite de l'hon. M. Chapleau du ministère de Québec. Le premier ministre a justement à cœur de compléter son œuvre. Cette œuvre, on la connaît. Notre province a aujourd'hui le renom et l'importance d'un pays, grâce à la politique inaugurée il y a trois ans.

M. Chapleau fait taire son ambition, qui est de monter sur un plus vaste théâtre. Il n'écoute que la nôtre, qui est de voir, sous son impulsion, s'agrandir notre destinée.

La province lui sera reconnaissante de ce nouveau sacrifice et aura plus que jamais foi dans l'étoile qui nous guide l'un et l'autre.

Voici en quels termes s'exprime la *Minerve* :

Depuis quelques jours, la presse a mis en circulation une foule de rumeurs qui ont pris d'abord l'esprit public par surprise, et qui, à mesure que les détails en étaient discutés, intéressaient vivement l'opinion.

On annonçait que l'hon. M. Chapleau allait entrer dans le gouvernement fédéral, à la place de l'hon. M. Mousseau qui devait monter sur le banc, que l'hon. M. Loranger allait être nommé juge, que l'hon. M. Mercier allait former partie du ministère local, ainsi que l'hon. M. Taillon ; et toute une série de remaniements sur lesquels chacun brodait à sa fantaisie.

Tous ces bruits sont entièrement controuvés.

M. Chapleau ne fera pas partie maintenant du gouvernement d'Ottawa ; il y a encore à régler à Québec assez de questions de la plus grande importance pour que le cabinet conserve toute sa force et son homogénéité. La dernière session a donné l'indication de ce qui reste encore à faire. Tous les grands travaux publics annoncés, la construction de quinze nouvelles voies ferrées, auxquelles le gouvernement a promis son appui effectif, l'émission de l'emprunt provincial, la législation forestière et minière, d'importantes réformes dans l'administration de la justice, toutes ces graves questions nécessitent une action uniforme, continue, vigoureuse.

Le temps serait mal choisi pour faire des changements de personnel qui, tout en satisfaisant les légitimes exigences de l'opinion publique, pourraient entraver ou au moins retarder la réalisation de ces importantes réformes.

L'hon. M. Loranger a eu l'offre d'une place sur le banc ; sa réponse n'est pas encore connue ; s'il accepte, ce qui n'est pas certain, ce sera le seul changement dans le gouvernement.

Toutes ces rumeurs ont été mises en circulation par ceux qui voulaient détruire le prestige du gouvernement Chapleau, surtout parmi les capitalistes, tant au Canada qu'à l'étranger.

On a déjà écrit à Paris que le ministère provincial allait être forcé de résigner. On voulait par là déprécier les valeurs de la province.

Voyant que cette information n'était pas crue, on a fait circuler cette rumeur que le chef du cabinet se retirait, en insinuant qu'il ne voulait pas être partie plus longtemps à une politi-

que dont il prévoyait les résultats funestes.

Cela n'a pas réussi non plus, et l'emprunt de Québec se maintient à 510.

Nous sommes content de pouvoir affirmer que notre province conservera, aussi longtemps que ne sera pas terminée la grande œuvre qu'il a inaugurée, les services d'un homme qui a déjà fait sa marque d'une manière aussi éclatante dans l'histoire politique de notre province.

EFFETS DE LA PROTECTION.

La statistique du recensement dans la république américaine nous fournit la preuve qu'un tarif protecteur engendre les manufactures et que celles-ci créent un marché pour les produits agricoles.

Ainsi, dans l'Etat de New-York, depuis 1870, on a découvert une augmentation de 25,000 fermes, c'est-à-dire une proportion de 11.5 pour cent ; dans le New-Jersey, on a constaté que le nombre des fermes avait augmenté dans la proportion de 12.2 pour cent, et dans la Pensylvanie, que ce progrès s'était accompli dans la proportion de 22.7 pour cent, quoique la population agricole soit restée à peu près la même.

On croyait que les états d'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois n'offraient plus depuis plusieurs années de fragments de territoire convenables à l'agriculture et à la colonisation ; ne voilà-t-il pas que la statistique irréfutable du recensement nous informe que dans l'Ohio, durant la dernière décennie, les fermes se sont multipliées dans la proportion de 26.1 pour cent, que dans l'Indiana, cette proportion a été de 20.3 pour cent, et dans l'Illinois, de 26.1 pour cent.

Dans ses commentaires sur le recensement, la presse américaine s'accorde à rendre la protection responsable de ce progrès. L'accroissement des cités et des villes, a nécessité une consommation de plus en plus grande de produits agricoles, et comme tout se tient, s'enchaîne dans ce monde, la prospérité et l'agrandissement des centres de population, a fait surgir des besoins et des demandes, et a partout imprimé un vigoureux essor à l'agriculture.

C'est le phénomène qui se produit sensiblement aujourd'hui au Canada, et les agriculteurs canadiens ont montré qu'ils comprenaient la situation le 20 juin dernier, en remettant au pouvoir ceux qui ont doté le pays de lois financières aussi avantageuses.

Les mêmes causes produisent invariablement les mêmes effets.

Nous verrons au Canada la protection faire les mêmes merveilles qu'aux Etats-Unis.

On discute fort peu la question du libre-échange chez nos voisins ; les américains sont en général fort satisfaits de la protection, et dans les grands débats politiques, sur les hustings ou dans le Congrès, personne ne s'est encore avisé de prôner sérieusement la théorie du libre-échange.

Faisons donc comme eux.

QUESTION DU JOUR.

La *Minerve* signale en ces termes une injustice dont quelques-uns de nos compatriotes viennent d'être victimes :

Nous apprenons avec surprise que la compagnie du Pacifique canadien a jugé à propos de renvoyer une quinzaine de ses employés canadiens français sur la ligne entre Montréal et Ottawa.

Il paraît que leur nationalité était la seule raison de leur renvoi.

Nous sommes d'autant plus surpris de cet incident que nous croyions que la compagnie du Pacifique comprendrait que, par la nature de son organisation et de son maintien, elle a besoin d'être appuyée, non seulement par les capitaux anglais et américains, mais encore par l'opinion publique de tout le Canada.

La *Patrie* prend texte de cet abus pour mettre en suspicion le syndicat de l'Est qui, d'après elle, deviendrait aussi l'instrument de certains franco-

phobes, si l'importante sion de directeur gérant n'était par née à un de nos compatriotes. Subjections portent surtout contre Nvis ; elle les formule en ces termes

Quant à M. David, c'a canadien-français anglo-mané et equement francophobe. David, et un nom trop français : ça sonna à certaines oreilles. Alors Mvid en convertissant le d en s a fin nom anglais. Il s'appelle maintn M. Davis.

Nous croyons que craintes de notre confrère ne sont fondées, et que les fonctions de gè du chemin de fer du Nord seront cinement confiées à un de nos compotes. C'est le droit des membres fran du syndicat de l'Est de réclamer ce place pour un des nôtres, et nous ns la conviction qu'ils ne manqueropas de le faire prévaloir. Cette ligneaversant un pays presque entièrement français, il ne saurait venir à la pensée personne de mettre en contact malier avec nos compatriotes un hme qui leur serait antipathique ou même simplement étranger. Ce ser justifier du coup les critiques de ceux qui, par avance, ont annoncé que chemin de fer du Nord nous échapp pour jamais. La présence et la juste influence de M. Sénécal dans le syndicasuffisent pour nous engager à rassurer complètement l'opinion sur ce point.

INFORMATINS.

—Le cabinet provincial se réunit aujourd'hui. Il y a également séance du conseil d'administration du Crédit foncier franco-canadien.

—L'enquête sur la remète pour invalidation de l'élection le M. Gagnon, député de Kamouraski, commencera le 24 ; pour l'élection contestée de Montmagny contre M. Fortin, M.P.P., l'enquête s'ouvrira le 17.

—On dit que M. Gagnon sera prochainement nommé agent des bois de la couronne à Ottawa. Il remplacerait M. Russell qui serait mis à la retraite.

D'après le *Globe*, il faudrait pour cette nomination, le consentement des trois gouvernements d'Ottawa, Québec et Ontario, et M. Poupore l'aurait obtenu.

—M. Dawson, conservateur, est réélu pour le territoire d'Algoma par une grande majorité sur l'hon. Wm. McDougall, indépendant.

—M. Dunbar Browne, avocat, condamné il y a trois ans, au pénitencier pour détournement de fonds dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur du revenu à Montréal, pour le terme de cinq ans, vient d'être gracié.

—M. Gagné est élu à Chicoutimi à une grande majorité. A ce propos, la *Minerve* fait les réflexions suivantes :

« La *Patrie* ignore sous quelles couleurs s'est présenté M. Gagné, le nouveau député de Chicoutimi. Pour son édification, nous allons lui apprendre que M. Gagné était le candidat du gouvernement et qu'il était appuyé par M. Cimon, l'ancien député. Il est bien vrai que M. Gagné fut autrefois libéral, mais il a su ouvrir les yeux à l'évidence et reconnaître la sagesse de la politique conservatrice. Son cas est celui de bien d'autres libéraux honnêtes qui sont passés dans nos rangs, quand ils ont vu l'opposition fouler aux pieds ses principes, abandonner lâchement la cause de la protection. »

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 8.—Suivant le *Voltaire*, à la suite d'une réunion des ministres à l'Élysée hier, des instructions furent télégraphiées à la flotte française à Alexandrie, lui ordonnant de se retirer de sa position actuelle, afin de ne pas embarrasser l'amiral anglais dans le cas d'un bombardement. L'excitation est si intense ici, que M. de Freycinet sera probablement forcé de faire une déclaration ministérielle à la chambre cette après-midi. Sinon, il sera probablement interpellé par l'un des députés gambettistes.

Le gouvernement a demandé cette après-midi un crédit de £412,000 pour les préparatifs militaires au cas d'une guerre avec l'Égypte. L'expédition projetée comprendra vingt frégates de

ligne avec 145 canons et 8,280 fantassins.

On a affirmé qu'une invitation formelle a été faite de la part des puissances à la Porte d'intervenir en Égypte.

La réponse devra être produite mercredi. Si la Porte refuse, 35,000 hommes seront concentrés mardi soir devant Alexandrie. L'armée débarquera à Aboukir. Elle se divisera en deux parties. L'une marchera sur Alexandrie et l'autre agira de concert avec l'infanterie de marine qui débarquera à Alexandrie pendant que la flotte bombardera les forts d'Alexandrie.

Arabi-Bey n'a d'autre alternative que celle de se battre.

Paris, 9.—La Chambre des députés hier, le gouvernement a demandé un crédit de 7,800,000 francs pour prendre les moyens de faire face à toute éventualité. Cette demande a été référée à un comité spécial. Le ministre de la marine a dit que le but de la demande était de placer la marine sur le même pied qu'elle était en 1870. On ne lèvera cependant que 10,000 hommes. M. de Freycinet a ajouté que le gouvernement désirait organiser une escadre de réserve. « Quand toutes les puissances qui l'entourent arment, a-t-il dit, la France doit se tenir prête à toute éventualité. » Jusqu'à présent, on n'en est toutefois qu'à prendre des mesures de précaution, et personne n'a l'intention d'engager la France dans une guerre sans consulter les chambres.

Les *Débats* passent en revue le « Blue Book » qui démontre d'une façon éclatante qu'une alliance était formée en Europe contre toute intervention française en Égypte. Ils s'approuvent vivement la proposition de créer en Tunisie un clergé national français pour y faire de la propagande chrétienne et y aider par la puissance morale à asseoir l'influence de la France.

Londres, 8.—Des dépêches de St. Pétersbourg mandent que le nihilisme devient effréné. La mort de Skobelev, à la suite de sa nomination récente comme commandant militaire du district de Vilna, district qui en très grande partie est habité par une population allemande, porte la population à croire que le général a été empoisonné, et la haine des russes contre les Allemands n'en devient que plus vive.

Les bruits qu'on fait courir à ce sujet à propos d'un attentat contre le général, il a été établi que le général était mort de la rupture d'un vaisseau sanguin.

Le *Times* dit qu'on ne doit pas croire que les choses doivent rester en Égypte telles qu'elles le sont maintenant. Les ordres donnés à l'amiral Seymour sont précis, et la flotte ne sera pas libre de ne pas agir, si Arabi-Pacha persiste dans sa conduite menaçante.

Dublin, 8.—Cinq cents nouveaux placards, offrant £20,000 de récompense pour la découverte des meurtriers de Cavendish et de Burke, ont été affichés hier.

On mande de Amsterdam, que le cuirassé hollandais *Aider* a péri corps et biens.

Moscou, 8.—La mort de Skobelev a produit une profonde impression ici. Une foule silencieuse et recueillie entoure l'hôtel.

St. Pétersbourg, 8.—On rapporte que 2,000 copies d'une proclamation révolutionnaire, imprimées par une presse secrète et signées par Nicolas Constantinovitch, cousin de l'Empereur, ont été découvertes au ministère de la marine, et immédiatement après la découverte, le nouveau directeur du ministère s'est suicidé.

Malte, 8.—Le transport *Humber*, chargé de projectiles, de bombes et de matériel de siège, a fait voile pour Alexandrie. La flotte de la Manche, avec les 38e et 96e régiments et une compagnie d'ingénieurs, part pour Chypre aujourd'hui.

Constantinople, 8.—Le sultan a donné ordre d'examiner de nouveau les torpilles de Berdan, et s'est informé du temps nécessaire pour la fabrication de deux cents torpilles.

Le sultan s'est consulté hier avec le général Wallace, ministre américain, sur la question de savoir comment il pourrait satisfaire aux Puissances sans préjudicier à ses droits.

Alexandrie, 8.—Les travaux sur les fortifications ont été entièrement suspendus. Pendant une reconnaissance, on a découvert 98 canons braqués contre les flottes. Les officiers du consulat anglais et tous les sujets britanniques se sont embarqués hier. Tous les navires marchands sont sortis de la rade, afin de permettre aux vaisseaux de guerre d'opérer plus facilement.

Il y a eu une nouvelle panique ici hier à la suite de l'avis donné par les consuls des différents gouvernements que tous leurs co-sujets eussent à se rendre à bord de leurs vaisseaux. Les

vaisseaux de guerre grecs sont sortis de la rade hier. Les autres vaisseaux de guerre se préparent à en faire autant. L'attitude des Égyptiens devient de plus en plus menaçante. Avant-hier, Arabi-bey a exprimé l'espoir que l'Angleterre agirait loyalement vis-à-vis le parti national égyptien. Qu'à cette condition seule, Alexandrie échapperait au pillage. Tous les résidents américains, à l'exception du général Stone et sa famille, sont maintenant en sûreté.

La panique dans les cercles européens est à son comble aujourd'hui. Les avisos sont encombrés de fuyards. L'amiral Seymour doit ouvrir le feu dans quatre heures.

A TRAVERS LA VILLE.

—ADRESSE.—Les citoyens de Lévis ont présenté hier une adresse de bienvenue à leur nouveau curé, l'abbé Antoine Gauvreau.

PALAIS DE JUSTICE.—Le conseil du barreau de Québec vient d'adopter une résolution exprimant le désir de tous les avocats que le nouveau palais de justice soit bâti sur le terrain des anciennes casernes des jésuites, en face de la Basilique.

L'AVENIR DE QUÉBEC.—Un correspondant qui signe *Stadacona* a publié sous ce titre, dans le *Morning Chronicle*, une série d'articles fort remarquables.

Un autre correspondant qui signe *Observer*, écrit ce matin sur le même sujet.

UN PRÊTRE NOYÉ.—Un malheureux événement vient de jeter la consternation à Caughnawaga. Le curé de l'endroit, l'abbé Bertin, qui n'était âgé que de 23 ans, était à se baigner vendredi près des îles situées vis-à-vis le village indien, en compagnie d'une couple d'amis. Après avoir marché une certaine distance dans l'eau, il perdit pied tout-à-coup et se noya avant que ses amis ne pussent lui porter secours.

L'abbé Bertin était natif de Berthier. Il a été inhumé samedi à Lachine. Les sauvages de Caughnawaga ont assisté en corps aux funérailles.

TOURISTES.—Les hôtels étaient encombrés hier. Le chemin de fer du Nord et les bateaux de la Compagnie du Richelieu, ont amené un nombre considérable de touristes, en outre un parti d'excursionnistes venant de Portland. Des lits temporaires ont été montés dans les salles et les passages, et l'on était encore bien content de s'en procurer.

ARRESTATION.—La police a arrêté samedi sur un steamer qui venait d'arriver d'Angleterre, un passager nommé Greaves, qui est détenu depuis au bureau du chef de police et qui sera probablement renvoyé aux autorités anglaises. Ce M. Greaves, qui a toute l'apparence d'un gentilhomme, aurait décampé de Newcastle-on-Tyne où il venait de faillir comme marchand de musique sans payer ses obligations. Les lois anglaises sont très sévères, paraît-il, pour ce genre de délit.

LA CROSSE.—La joute qui a eu lieu samedi après-midi sur le terrain Thistles, s'est terminée à sept heures par le triomphe du club *Shamrocks* qui a remporté trois parties. Le club *White Stars* en a remporté deux. Le tournoi a été fort intéressant. Au cours d'une des parties, un joueur du club *Shamrocks* a reçu au visage un coup de crosse qui lui a infligé une légère blessure.

L'EXCURSION A MONTRÉAL.—La grande excursion organisée par l'Union St. Joseph, a eu un succès presque sans précédent. Le gros des excursionnistes est parti samedi soir sur deux trains ; ils étaient accompagnés par le fanfare de l'Union musicale. On porte leur nombre à environ 1,500.

L'Union St. Joseph de Montréal, musique en tête, a reçu les excursionnistes hier matin à la gare d'Hochelaga, et l'on s'est rendu à l'église Notre-Dame de Lourdes, où il y a eu messe et sermon. Dans l'après-midi, les officiers et bon nombre de membres de l'Union de Québec, ont été conviés à un grand dîner à l'hôtel Richelieu. Inutile de dire que l'Union de Montréal a bien fait les choses, et que le chef de l'hôtel Richelieu s'est surpassé.

On est parti de Montréal dans la soirée et à quatre heures ce matin on entrain en gare de Québec. Vingt-six chars ont servi au transport des excursionnistes.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner, et les plus grandes félicitations sont dues aux organisateurs, pour l'empressement qu'ils ont mis à s'acquitter de leur tâche, de manière à satisfaire tous les excursionnistes.

Bon nombre de ceux-ci sont restés à Montréal et ont profité de l'avantage

qui leur était offert par la compagnie. Celle-ci tient les billets de l'excursion pour valides pendant un couple de jours de plus.

JUGEMENTS. — Plusieurs jugements importants ont été rendus à la Cour supérieure, samedi, par les honorables juges Caron, Stuart et Casault.

Dans la cause en séparation de Murray vs. Collins, jugement a été suspendu jusqu'au 1er de septembre, en vue d'une réconciliation possible des parties.

Dans la cause de Lloyd vs. Griffith, pour prétendu scandale, l'action a été déboutée avec dépens.

Dans la cause en diffamation de caractère, de Creighton vs. Griffith, jugement a été rendu pour \$20 et les frais.

Dans la cause de Casault vs. Lepage, tous deux huissiers, le défendeur a été condamné à \$100 de dommages et aux dépens, pour avoir accusé le demandeur d'avoir volé la Corporation de Québec.

Dans la cause de Andrew Mulholland, la pétition en demande de décharge pour insolvabilité, a été accordée.

Dans la cause de J. B. Renaud vs. la Corporation de Québec, les experts suivants ont été nommés : MM. F. X. Berlinguet, Harry Stavely et Eugène Bender, de Montmagny.

FAITS DIVERS.

EXECUTION D'UN INDIEN. — En août 1881, dit le Courrier des Etats-Unis, un rôdeur de frontières nommé John Stewart établit un débit de liqueurs dans un bâtiment construit en partie sur le comté de Scott, Arkansas, et en partie sur le sol indien de la nation Choctaw, l'objet de cette position mixte étant d'éluider les lois réglementant la vente des liqueurs. Le débit devint promptement le rendez-vous habituel des voleurs et bandits de cette section de la frontière. Un soir de ce même mois d'août, le repaire de Stewart fut le théâtre d'un combat acharné entre plusieurs gamblers blancs et deux Indiens, Edward Fulson et James Hobbs. Les lampes furent éteintes, la mêlée continua dans l'obscurité, et finalement il y eut deux tués, John Stewart et un autre coupe-jarret, nommé William Massengill.

Après cette sanglante bagarre, tous ceux qui y avaient participé disparurent, excepté Edward Fulson, qui fut arrêté, jugé et condamné à mort.

Il a subi sa peine vendredi dernier. A 11 heures, il est sorti de la prison de Fort Smyth, Arkansas, donnant le bras au géolier et à un clergyman, et il a été conduit au gibet, construit à une centaine de mètres. Il avait le visage recouvert d'un voile bleu, et de ses mains ligottées il se frappait sans cesse la poitrine, en signe de repentir. Sur l'échafaud, il a récité des litanies avec le clergyman. Ensuite, on lui a demandé s'il désirait parler, il a aussitôt été lancé dans l'espace. Le cou a été rompu, et les convulsions n'ont pas duré plus de trois minutes.

Edward Fulson était âgé de 24 ans et avait reçu une très bonne éducation. Fils de Reuben Fulson, qui a été pendant un quart de siècle juge du comté de Scullyville, il appartenait à une des premières familles de la nation Choctaw. Grand et élancé, il avait des formes physiques admirables, un visage plein de noblesse, des yeux singulièrement expressifs et une forêt de cheveux noirs. Ce jeune Indien, au dire des dépêches, était le type de "l'Apollon forestier."

COMMIS VOYAGEUR. — Le commis-voyageur le plus populaire en Alsace vient de mourir à Strasbourg; le nom seul de Dijon (Jaquet) éveillera mille souvenirs dans l'esprit des enfants de notre pays. Il est impossible de rééditer ici toutes les bonnes "fumisteries" et les fantaisies abracadabrantes imaginées par ce joyeux compagnon; rappelons seulement que c'est lui qui conçut jadis l'idée de vider trois sacs de sel dans un puits de la ville de Niederbronne, dont les eaux purgatives sont justement réputées.

Quelques jours plus tard, les pensionnaires délaissèrent les sources de l'établissement et continuèrent leur cure en absorbant le breuvage fabriqué par les soins de Jaquet, croyant réellement à son efficacité! Une autre fois, il dépose secrètement une douzaine de goujons dans le bassin où, de mémoire d'homme, aucun poisson n'a été signalé et il passe son après-midi à les pêcher à la ligne, au grand ébahissement des Baigneurs et du propriétaire; le lendemain, procession d'amateurs qui se réjouissent de trouver une distraction

sur laquelle ils ne comptaient guère, mais pas le moindre goujon..., naturellement.

Enfin, c'est encore Dijon-Jaquet qui passant sous la voûte sonore de la porte de Pierres à Strasbourg, eut l'idée d'utiliser un talent curieux qu'il avait pour imiter le bruit du tambour.

Il joue une marche française et fait son entrée dans la ville au nez du chef de poste prussien et de ses hommes rangés sous les armes!

Les vieux Strasbourgeois pourraient vous en conter bien d'autres, car la verve du brave Dijon était inépuisable.

GAL. — Pendant un grand dîner, le domestique répand la sauce d'un plat sur l'habit d'un des convives.

La maîtresse de la maison, lançant à l'invité un regard plein de reproches : — Une si bonne sauce!... En reste-t-il au moins pour les autres?

LES MÉDECINS. — Un jeune homme se casse le bras, en se promenant, et court tout de suite chez un docteur.

Le docteur remet le bras, mais, en se retournant pour prendre une banderole, il laisse retomber le bras, qui se trouve cassé une seconde fois. Le docteur l'arrange de nouveau, et cette fois d'une façon définitive.

A la fin de l'année, il envoi sa note : Remis le bras, opération chirurgicale..... 1,000 fr. Remis le bras, une seconde fois..... 1,000 fr. 2,000 fr.

LES TISSUS NERVEUX ET SANGUINS doivent leur condition sanitaire au Phosphore et se désorganisent lorsque la quantité de celui-ci devient insuffisante. Il est aussi indispensable à la conservation des fonctions organiques du corps que l'électricité l'est pour le télégraphe. L'usage du phosphore combiné avec l'huile de foie de morue, la chaux, le soude, etc., dans l'Emulsion de Pattner, en contenant, sous une forme parfaitement digestive et agréable au goût, tous les éléments nécessaires à la santé et à la vitalité du corps, prévient et guérit rapidement toutes les maladies dues à l'insuffisance du phosphore dans le système organique. De là sa valeur inestimable pour les maladies du cerveau, la débilité nerveuse, l'abus de soi-même et les désordres des poumons qui, commençant par la débilité générale causée par la toux, le rhume et les bronchites, finissent par ce grand destructeur du genre humain — la Consommation.

DEMANDEZ LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre, recommandé par les meilleurs médecins de la Puissance — Prix 25 cts. par bouteille.

ALLEZ CHEZ JOSEPH DONATI Horloger et Bijoutier, 158, rue et faubourg St. Jean, et 241, rue St. Paul, en face la gare du Palais.

C'est là seulement que vous trouverez à bon marché toutes les nouveautés en fait d'horlogerie et de bijouterie. Inutile de dire que ces magasins sont très achalandés et que personne n'en sort sans avoir satisfait son goût et ses moyens. Ce sont les seuls endroits où l'on trouvera les loquets-mouvements, les loquets-stéréoscope, et les bracelets d'argent émaillés d'or.

Réparation de montres, horloges et bijoux garantie et à bon marché.

JARRES A FRUITS

Grandeurs : Chopine, Pinte et Pot.

Les meilleur marché et les plus convenables.

A vendre au DÉPÔT D'HUILE ASTRALE, 56 rue de la Fabrique.

NAISSANCE

En cette ville, samedi matin, la dame de M. Joseph Vézina, professeur de musique, un fils.

DÉCÈS.

Dimanche le 9 juillet, Marie-Alphonsine-Bernadette Turcotte, âgée de 5 ans et 6 mois, enfant de M. George Turcotte, employé au Séminaire.

A St. Sauveur, ce matin, à l'âge de 55 ans, Sieur Pierre Et. Guay, peintre, après une maladie de 7 semaines soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien. Les funérailles auront lieu mercredi prochain à 8 1/2 heures. Le convoi funèbre partira de la rue St. Luc No 38 pour se rendre à l'église St. Sauveur. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le 10 du courant à l'âge de 22 mois et 12 jours, Marie-Blanche-Antonia, enfant de M. Joseph Plamondon, ferblantier. L'inflammation aura lieu mercredi à neuf heures.

On Demande

Un apprenti Horloger sachant l'anglais et le français. CHATEAUVERT & DUSSAULT, No 194 rue et faubourg St. Jean. 8 juillet 1882—15jp

Annonces Nouvelles.



Société des Journeurs de Nouveaux-erpool

Section No. 2.

Une assemblée générale des membres de cette section aura MARDI SOIR, à 8 heures précises à New-erpool, pour affaires importantes.

Par ordre, JAMES DONALD, Secrétaire.

AVIS

Aux Secrétaires-Trésoriers de Municipalités dans la province de Québec.

Les secrétaires-trésoriers de corporations municipales, dans la province de Québec, devront porter leur attention les sections 1, 2 et 9 de l'acte 45 Vict. 22, intitulé : "Un acte pour imposer certaines taxes directes sur certains corps commerciaux," et qui est venu en force le 27 mai 1882.

1. Afin de pourvoir aux besoins du service public de cette province, toute compagnie d'affaires de banque ou autre compagnie d'assurance acceptant des risques et faisant des affaires d'assurance dans cette province, toute compagnie incorporée faisant quelque entreprise commerciale ou affaires dans cette province, toute compagnie incorporée de prêt faite dans cette province, toute compagnie incorporée de navigation exploitant un service régulier de paquebots, de bateaux à vapeur ou autres navires dans les eaux de cette province, toute compagnie de télégraphe exploitant une ligne ou partie d'une ligne de télégraphe dans cette province, toute compagnie de téléphone exploitant une ligne de téléphone en cette province, toute compagnie chemin de fer urbain ou de tramway existant ou à venir, toute compagnie de chemin de fer ou traway dans cette province, et toute compagnie de chemin de fer exploitant un chemin de fer ou partie d'un chemin de fer dans cette province, paiera annuellement les divers taxes mentionnées et spécifiées dans la section trois de cet acte, lesdites taxes sont, pure et simple, imposées sur chacune de ces corporations commerciales respectivement.

2. Le mot : "banque," comprend les banques d'épargne; l'expression : "compagnie d'assurance," comprend les compagnies d'assurance sur la vie, contre le feu, contre les risques de la navigation ou les eaux intérieures et la mer, de garantir contre les accidents, mais ne comprend pas les compagnies d'assurance mutuelle organisées en vertu des lois de cette province; l'expression : "compagnie incorporée de prêt," comprend les sociétés de construction, et le mot : "compagnie incorporée," ne comprend pas les compagnies qui publient des journaux ou des revues périodiques.

3. Les greffiers ou les secrétaires-trésoriers de chaque corporation municipale, feront un rapport, le ou vers le premier jour de juin de chaque année, indiquant les noms de toutes les corporations commerciales de la nature de celles qui sont mentionnées dans cet acte, établies ou faisant affaires dans leurs municipalités respectives, spécifiant le nombre des bureaux, places d'affaires, manufactures ou ateliers, de chaque telle corporation; et à défaut de ce faire lesdits greffiers ou secrétaires-trésoriers, seront respectivement passibles d'une amende de vingt-cinq piastres, ou d'un emprisonnement de vingt-cinq jours à défaut de paiement.

4. Les secrétaires-trésoriers sont par la présente notifiés que des instructions seront données de poursuivre ceux qui pourront être en défaut, le premier jour de septembre prochain, en conformité de la section mentionnée plus haut.

J. WURTELE, Trésorier, P. Q.

Département du Trésor, Québec, 4 juillet 1882. 10 juillet 1882.

A VENDRE A LA

Librairie A. T. Garant

No. 6 et 8, rue St. Jean, H.-V.,

(Presqu'en face de la Banque d'Épargne.)

Les merveilleuses du nouveau Paris, 1 vol. in 8vo 44 pages. 20 gravures sur bois..... \$1.25. Wal et Scott—Que-tin Durward, 1 vol. in 8vo, 480 pages, 300 gravures sur bois..... \$0.90. Walter Scott—La prisonnière d'Édimbourg, 1 vol. in 8vo 500 pages, 300 gravures sur bois..... \$0.90. Walter Scott—Waverley, 1 vol. in 8vo 410 pages, 290 gravures sur bois..... \$0.90. Filleau de St. Martin—Histoire de Don Quichotte, 1 vol. in 8vo illustré..... \$0.75. Les mille et une nuits, 1 vol. in 8vo illustré, 0.70. Les mille et un jours, 1 vol. in 8vo illustré, 0.70. Edmond Texier—Tableau de Paris, 1 vol. grand in 4to, toile, tranchée dorée, ouvrage illustré de 100 gravures. D'autres les dessins de Blanchard, Cham, Champin, Forest, François, Gavard, Gérard-Séguin, Grandville, Lami, Fouquet, Renard, Valentin, Roussel, Horace Vernet, etc., etc., etc..... \$6.00. 10 juillet 1882.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec, Cour Supérieure.

No 1449 PAUL HUA et al, Demandeurs, E. H. LAROCHE, Défendeur.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un Fieri Facias de Bonis, le stock de pharmacie du défendeur saisis en cette cause, sera vendu mercredi le dix-neuvième jour de juillet courant, à dix heures a.m. au magasin du dit défendeur, situé rue Buade No 14 Haute-Ville en la cité de Québec, lesdits effets consistant en une magnifique fontaine à soda complète, un sofa, médecines de toutes descriptions, cheval et voiture, un lot considérable de glace, etc., etc. F. X. BLANCHET, H. C. S. 10 juillet 1882.

Annonces Nouvelles.

NOUVELLE SALLE D'ENCAN

234 RUE ST. JOSEPH

Voisin du Marche Jacques-Cartier St. Roch.

Affaires immenses! Fonds considérables de Marchandises! Fournitures de maison de toutes sortes!

Samedi 8 Juillet, Lundi 10, Mardi 11

Et les jours et soirs suivants

Grand assortiment de Marchandises Sèches et Etouffes à robes, Marchandises de laine, soie, toile, et coton. Tapis, Prelats, et garnitures de maison en général, sautés en bon ordre de l'incendie de plusieurs entrepôts à Montréal. Le tout vendu absolument sans réserve. Il y aura des sièges pour les Dames. La vente l'après-midi à une heure et demie, et le soir à huit heures.

CASEY & Cie., Encanteurs.

N'oubliez pas le premier magasin après le marché Jacques-Cartier, No 234 rue St-Joseph, vis-à-vis la pharmacie Huot. 7 juillet 1882—3fp



Société Bienveillante des Journeurs de Navires.

SECTION No. 1.

Les membres canadiens-français sont informés qu'une réunion régulière mensuelle pour la production des cartes, aura lieu dans la salle ordinaire de réunions, Halle Champlain,

Lundi, le 10 du Courant,

à HUIT HEURES du soir.

Par ordre, DANIEL GRIFFIN, Secrétaire.

8 juillet 1882—2f



AVIS.

Le gouvernement de la province de Québec, a décidé d'émettre des

DEBENTURES

AU MONTANT DE

\$1,500,000

à-compte de l'emprunt autorisé par l'acte 45 Vict. chap. 18.

Les débentures, de \$500.00 dollars chacune sont payables, sur avis d'un an d'avance donné par le gouvernement, en aucun temps après l'expiration de trente ans du 1er juillet 1882.

Elles porteront un intérêt de cinq pour cent par année payable, semi-annuellement, à Québec ou à Montréal, les 1er janvier et juillet de chaque année.

Ces débentures, payables à ordre, seront enregistrées et transférables à Québec ou à Montréal, au choix du possesseur. Elles pourront, toutefois, être changées pour des débentures payables au porteur.

Des soumissions seront reçues au Trésor, à Québec, JUSQU'AU 22 JUILLET COURANT pour des débentures de l'émission ci-haut mentionnée, mais aucune ne devra être pour moins que le pair.

On exigera, comme suit, le paiement du prix de ces débentures :

10 pour cent le 1er août, 15 " " 1er septembre, 25 " " 1er octobre, 25 " " 1er novembre, 25 " " 1er décembre.

On pourra payer le montant entier d'avance.

L'intérêt courra de la date de chaque paiement, et les Débentures seront livrées sur paiement du dernier versement.

Avis de la répartition sera donné le ou avant le 26 juillet.

On pourra se procurer des copies de l'Acte, sur demande, au Trésor, à Québec.

FORMULE DE SOUMISSION.

Je, par les présentes, soumissionne pour débentures de \$500 chacune, faisant \$1,500,000, de l'émission de \$1,500,000 de l'Emprunt de la province de Québec, autorisé par l'acte 45, chap. 18, et m'engage à payer d'après les termes de cet avis, \$ pour chaque débenture de \$500 au montant de ma soumission ou pour tout montant moindre qui me sera accordé.

J. WURTELE, Trésorier, P. Q.

Bureau du Trésor, Québec, 4 juillet 1882. 8 juillet 1882.

AVIS

COMPAGNIES INCORPORÉES.

Toute compagnie incorporée faisant quelque entreprise, commerce ou affaires, dans la province de Québec, est requise de présenter au protonotaire de la Cour Supérieure, et au registraire, une Déclaration établissant le nom sous lequel elle est incorporée, la date de son incorporation et où est situé son bureau principal d'affaires dans la Province.

Toute compagnie qui négligera de faire une telle déclaration, le ou avant le 26e jour de juillet courant, se rendra passible de la pénalité imposée par l'acte 45 Vict., chap. 47.

J. WURTELE, Trésorier, P. Q.

Département du Trésor, Québec, 4 juillet 1882. 8 juillet 1882.

Grande vente par encan de lots à bâtir

Par OCT. LEMIEUX & Cie.,

Mercredi le 2 Aout.

Sur les lieux, à Saint-David de l'Aube-Rivière. Lévis.

Nous avons reçu instruction de Dame Vve. P. Bourassa de vendre à l'encan, mercredi le 2 août,

80 LOTS A BATIR

Situés en face de l'église, dominant la vue du fleuve et de Québec, étant un des plus beaux sites des environs de Québec pour résidences de campagne et postes d'affaires, à proximité des chemins de fer, des docks St. Laurent, des chantiers Price, Young, et des grandes manufactures Gravel & Cie, Fitch et Hamilton. Ces lots sont situés près des limites de la ville de Lévis et bénéficieront de tous les avantages de la ville sans en porter les charges.

On pourra visiter les lots avant la vente — aussi obtenir toutes les informations requises en s'adressant sur les lieux à Dame Vve. P. Bourassa.

La vente commencera à 10 heures précises.

OCT. LEMIEUX & Cie., Encanteurs.

8 juillet 1882.

MOLONY & D'AUTEUIL

AVOCATS.

No. 61 Rue Saint Pierre,

Dean's Building, (En Haut.)

VIS-A-VIS DE LA BANQUE UNION

T. J. MOLONY, L. L. B., P. J. A. D'AUTEUIL, Commissaire pour Ontario. B. A. : L. L. B.

7 juillet 1882—1sp

COMPAGNIE DE TISSUS DU CANADA

(LIMITÉE)

La première réunion générale annuelle des actionnaires, aura lieu à la fabrique de la Compagnie, Pointe aux Lièvres, Québec, Mardi le 18 du courant, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir communication du rapport des directeurs, adopter les règlements, élire les directeurs, et autres affaires.

JAMES PIDDINGTON, Secrétaire.

7 juillet 1882—2f-8-17

On Demande

Deux filles sachant parler l'anglais et le français.

S'adresser chez ALP. POULIN,

Coin des rues St. Jean et du Palais, H.-V.

4 juillet 1882.

MAISON A LOUER

A l'Isle aux Coudres.

Une excellente maison de campagne, à l'Isle aux Coudres, comprenant une grande salle, un salon, et cinq chambres à coucher. On y trouvera aussi tout le confort désirable, chevaux, voitures, etc., etc.

A des conditions très libérales.

S'adresser à THADÉE DEMEULES, Propriétaire, Isle aux Coudres.

27 juin 1882.

EN RECEPTION

Ex : Brig Alice Roy :

100 Tonnes Sirop Porto Rico de qualité supérieure.

Ex : Barque Adah E.

200 Tonnes Sirop Barbades.

Ex : Brig : Little Anny.

200 Tonnes Sirop Trinidad.

LECLERC & LETELLIER

48 Rue St. Paul Québec,

Entrepôt : Rue St. André.

N. B. — Toujours en mains, un assortiment d'Épicerie des plus complets.

7 juillet 1882—3m

Chemins de fer Intercolonial.

Locomotives, etc., à Vendre.

Des soumissions cachetées seront reçues par le soumissionnaire, jusqu'à MERCREDI, le 28 JUILLET courant, pour l'achat de 10 Locomotives

1 Marteau à vapeur pesant 2000 lbs.

1 Forte machine à ployer

Les soumissions peuvent être faites pour un ou plusieurs des articles ci-dessus. Conditions : payable à la livraison. Autres détails fournis sur demande. D. POTTINGER, Surintendant en Chef. Moncton, N.-B., 4 juillet 1882. 6 juillet 1882—17f



Ligne de Ste. Anne.

Le vapeur Laurentides, qui fait le trajet entre Québec et Ste. Anne, quittera le quai Champlain tous les jours et tous les dimanches à 6 heures du matin, excepté les mardis et samedis, les heures de voyage se feront suivant l'heure de la marée. Le public sera servi à bord avec toute la courtoisie possible. Toute société religieuse ou civile qui voudra organiser un pèlerinage pourra louer ce vapeur à des conditions avantageuses en s'adressant au capitaine. On a considérablement agrandi le vapeur, ce qui le rend beaucoup plus confortable.

G. EMILE TANGUAY Architecte

89, RUE ST. EUSTACHE QUARTIER ST. JEAN.

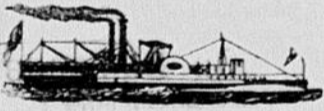
NOUVELLEMENT REÇU

A. F. E. DARVEAU

- Liste de livres et ouvrages disponibles, y compris 'Livre de prière de la jeune fille', 'Le jeune fille en vacances', etc.

LIBRAIRIE CONTEMPORAINE

- Liste de romans et nouvelles, y compris 'Romans de 325 à 350 pages', 'Dolores', 'Une femme du monde', etc.



Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario. Ligne de la Malle Royale entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, et tous les ports intermédiaires.

Entre Montréal et Hamilton. Les bateaux Algerian, Passport, Corsican, Spartan, Corinthian, etc.

Entre Montréal et Hamilton. Les bateaux Algerian, Passport, Corsican, Spartan, Corinthian, etc.

SIROP DES ENFANTS PRÉPARÉ PAR LE DR. CODERRE

Le Sirop des Enfants est préparé avec l'approbation des Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal. C'est un remède efficace pour les maladies infantiles.

O. A. JULIEN MEUBLIER

(Ancienne boutique de M. A. MOISAN) 41, RUE ST. OLIVIER

A le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il a en magasin un bon assortiment de meubles d'après les derniers goûts américains, et qu'il exécutera sous le plus court délai d'après les goûts des pratiques tous les meubles qu'ils désireront avoir.

ON A BESOIN IMMEDIATEMENT D'UN APPRENTI.

AVIS

Société des commis Marchands de St. Roch et St. Sauveur. Nous prenons la liberté d'informer les dames et le public en général, que d'après les arrangements pris avec messieurs les marchands, les magasins seront fermés à HUIT HEURES à partir du 17 juillet courant, jusqu'au premier janvier prochain, les samedis et veilles de fêtes exceptés.

Pot Barley, Pot Barley

GRUAU, GAUDRIOLE, PAIN DE COTON, SUCRE D'ÉRABLE, PIERRES MOULANGES

J. B. Renaud & Cie.

72 à 82, Rue St. Paul. 26 mai 1882.

CHAPELLERIE FRANÇAISE.

Dégraissage et Teinture des Chapeaux de Feutre. Spécialité pour baisser, diminuer de bord et remettre à neuf les Chapeaux de Soie, Castor ou Satin.

Chemin de Fer du Nord

A PARTIR DE JEUDI, 1ER JUIN 1882. Les trains circuleront comme suit:

Tableau des horaires des trains du Chemin de Fer du Nord, incluant les départs et arrivées pour les lignes mixtes, malle, express et train éclair.

Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains du Dimanche partent de Montréal, et de Québec à 4 p. m.

Bureau Général, 13, Place d'Armes. BUREAU DES BILLETTS: 13, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Chemin de Fer Intercolonnaire

1882—SAISON D'ÉTÉ—1882. Le et après LUNDI, le 3 JUILLET, les Trains marcheront tous les jours, (les Dimanches exceptés) comme suit:

Tableau des horaires des trains du Chemin de Fer Intercolonnaire, incluant les express pour Halifax et St. Jean, et les trains de voyageurs.

ARMÉE ÉGYPTIENNE.

S'il en croit, et nous y croirions volontiers, une correspondance adressée d'Alexandrie au Times, eût été ni difficile, ni long, de mettre raison Arabi-bey et son soldat.

Les désigne "un musulman de la situation" comme l'auteur de la situation. " Vos hommes de et vos journaux commettent tous l'un de tâcher de connaître les idées peuple égyptien et de se laisser infliger par ce qu'on leur dit à ce sujet n'y a que deux partis en Égypte: un consiste en va-nipieds qui recherchent les troubles dans l'espoir d'être parti d'une manière ou d'une autre; l'autre est composé du peuple veut éviter les troubles, de crainte d'être ce qu'il possède.

En des des deux partis, il n'y a ni parti opinions politiques en Égypte, n'a ne se soucie pas le moins du monde Tewfik, d'Arabi, d'Alim et d'Isma. Le premier de ces deux partis s'occupe également l'un d'eux pour avoir paix. Le premier ne sera content d'une solution; toute solution conviendra au second.

Ceci est presque vrai; mais ce n'est pas exact. Si l'on accorde encore quelque répit à Arabi, cela pourra durer. En s'appuyant continuellement sur les soldats, et en les adulant, est en train de créer un esprit de corps qui devient de plus en plus fort. Étant donné qu'il y en a peu parmi eux qui seraient fidèles, s'ils avaient à faire autre chose qu'à traverser les rues d'Alexandrie.

Combattaient-ils pour lui? demanda le correspondant du Times. "Oui, contre des femmes et des enfants, mais non contre des troupes qui leur seraient la moitié inférieures; 4,500 d'entre eux, armés de remington, rencontraient, près de Sennaar, sur le Nil, moins de 2,900 disciples du faux prophète armés de fusils de Bessiers et de sabres. Les soldats égyptiens tirèrent une fois, saisirent leurs fusils par le canon, et se jetèrent parmi leurs adversaires et se sauvèrent à toutes jambes."

Le musulman de distinction a donc sur l'armée égyptienne exactement la même opinion qu'avait l'Annibal Garucci des Marrons du feu à l'égard du sergent quand il énumérait, avec accompagnement de taloches, son attirail guerrier.

Mais l'Angleterre, qui a la crainte de Dieu, a aussi, paraît-il, et poussée à l'excès, la crainte du sergent Arabi.

Les troupes régulières égyptiennes comprennent actuellement: 18 régiments d'infanterie, 4 bataillons de chasseurs, 4 régiments de cavalerie, 4 régiments d'artillerie, 10 compagnies de noirs et 2 escadrons de Bédouins sur droïdaires.

Les troupes irrégulières comprennent les contingents de cavalerie arabes du désert, et environ 5,000 fantassins recrutés dans le Soudan.

L'AFFAIRE FOURNIER.

Devant le cour d'assise de la Loire, siégeant à Montbrison, comparait Pierre Fournier, ce jeune ouvrier tisseur qui a tiré sur un patron pendant la dernière grève de Roanne.

Cet enfant perdu de la révolution sociale n'a pas plus de dix-neuf ans. C'est dire qu'il faut voir en lui un halluciné, un malheureux affolé par la haine que des déclamations malsaines ont fait naître et ont entretenue dans son esprit.

Le 24 de mars, non pas au moment le plus aigu de la crise, mais au lendemain du jour où une entente avec les patrons venait de mettre fin à la grève des ouvriers tisseurs de Roanne, qui avait duré deux mois, M. Antoine Bréhard, un des plus gros fabricants de la région, passait rue de la Sous-Préfecture, allant à son cercle, en compagnie d'un ami, quand Fournier, qui l'attendait posté au milieu de la rue, le revolver armé, le mit en joue et fit feu.

abattit son revolver d'un coup de canne et, en un clin d'œil, le jeune ouvrier fut terrassé par les passants.

La préméditation n'était pas douteuse: elle ressortait du guet-apens et de ce fait que, le matin, Fournier avait volé le revolver, que son père cachait dans une armoire. Ce malheureux, ayant peur de manquer de volonté, s'était à demi grisé avant d'aller attendre M. Bréhard au passage. Il avait quelques instants avant la tentative d'assassinat montré son arme à un ami.

Le jeune meurtrier gréviste est un garçon assez insignifiant, plutôt petit, très pâle, et vêtu de drap neuf comme un simple fils de patron. La physiognomie est peu intelligente, la voix faible et sourde, l'allure générale très humble.

Cette attitude calme et presque repentante paraît déconcerter un peu ceux qui sont venus suivre le procès du jeune héros de la révolution sociale: "M. le président—N'avez-vous pas assisté, le 23 mars, à une réunion des Vengeurs de la grève?—R. C'est vrai, mais cette réunion n'avait d'autre objet que de délibérer sur la question de rentrée dans l'usine Bréhard, qui était restée seule en interdit.

"Les ouvriers étaient à bout et avaient reconnu l'impossibilité de tenir plus longtemps.

"Mais je ne dis pas que nous n'ayons pas été un peu excités; il y avait là des victimes comme moi.

"D. Qu'entendez-vous par ce mot?—R. Je veux dire des ouvriers renvoyés de différentes usines sans motif.

"D. N'a-t-on pas décidé à ce moment qu'on tuerait M. Bréhard? (Sensation.)—L'accusé (vivement).—Je jure que non!

"D. Et n'avez-vous pas été désigné par le sort pour exécuter cet acte de vengeance?—R. Je ne abeolument. Tout ça, c'est des inventions!"

Fournier affirme de nouveau qu'aucun complot n'avait été tramé: "Si j'ai perdu la tête au point de vouloir commettre un crime, poursuivit-il, c'est que j'avais vainement cherché du travail depuis mon renvoi. J'avais été refusé partout. La crainte de la misère pour ma mère et pour moi m'a poussé à bout."

M. le président.— Quel a été l'emploi de votre temps pendant la journée du crime?—R. Je me suis levé à cinq heures, et, après avoir bu la goutte, j'ai parcouru les ateliers, demandant de l'ouvrage sans pouvoir réussir nulle part.

"J'étais désespéré, je suis rentré à la maison, j'ai pris un revolver que mon père cachait dans son armoire, sous une pile de linge, j'ai encore bu une goutte ou deux, et je me suis mis à errer dans la ville.

"J'étais rue de la Sous-Préfecture vers une heure quand M. Bréhard est venu à passer. J'ai eu comme un mouvement dont je n'étais pas maître et j'ai fait feu sur lui.

"D. Vous l'avez manqué, et vous avez voulu tirer de nouveau?—R. Non, monsieur. A peine le premier coup était-il parti que M. Bréhard abattu mon revolver d'un coup de canne, et puis des passants sont tombés sur moi à coups de pied et à coups de poing et m'ont terrassé."

En terminant, Fournier proteste pour la seconde fois qu'il n'a jamais eu l'intention de tirer de nouveau sur M. Bréhard après l'avoir manqué.

Les témoins sont entendus. M. Antoine Bréhard est appelé, et son entrée dans la salle produit une certaine sensation.

C'est un homme de quarante-cinq ans, blond, avec une forte moustache, l'air énergique; M. Bréhard dépose sans aucune animosité:

"Quand je fus ajusté par Fournier, dit-il, j'eus un moment de stupeur. Après avoir essayé son premier coup de feu, je me jetai sur lui et je lui fis tomber son revolver d'un coup de canne sur la main. Fournier essaya de ramasser l'arme, mais il fut terrassé par plusieurs personnes qui étaient accourues au bruit de la détonation.

"D. A quelle distance de vous a passé la balle?—R. Oh! j'ai été brûlé à la joue; deux lignes d'écart et j'étais tué sans doute. Pendant deux ou trois jours, j'ai senti une cuisson légère à l'endroit où la balle m'avait effleuré. (Mouvement.)"

M. Albert Henry, négociant, qui accompagnait M. Bréhard et qui s'est jeté sur Fournier, reçoit les félicitations de M. le président.

La déposition du commissaire de police, qui ferme la marche des témoins, est à méditer.

"Les grévistes, dit le commissaire, avaient été d'abord tout à fait calmes.

"Mais bientôt sont venus des orateurs socialistes de Paris qui ont organisé des réunions et qui ont surexcité les esprits.

"Les journaux révolutionnaires ont affolé beaucoup de cerveaux faibles."

M. le procureur de la République Pine Desgranges soutient l'accusation et rappelle au jury l'attitude cynique de Fournier après l'attentat. Comme on l'emmenait à la prison de Roanne il harangua la foule:

"J'ai manqué mon coup, s'écriait-il, je voulais venger mes frères, je regrette de n'avoir pas réussi.

"Vengez-moi à votre tour, travailleurs de la France prolétaire!" (Sensation.)

Après une assez longue délibération, le jury revient avec un verdict affirmatif mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

Fournier est condamné à huit ans de travaux forcés.

Les jurés ont signé une demande en réclusion de peine.

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACEE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhume, le mal de dents, le mal de reins, etc.

MÈRES! MÈRES!! MÈRES!!! Étes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements de votre enfant?—S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui n'ait usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé.

LA MOISSON AU CANADA.—Le bon peuple canadien doit être surpris en apprenant que la récolte du blé a énormément augmenté en Canada. Nul doute que les partisans de la politique nationale n'attribuent cette augmentation à la Protection, mais seul l'Exportateur des cors sans douleur de Putnam en est la cause. Il enlève plus de cors dans l'espace d'un acre que tout l'univers ne peut produire de blé. Il est sans danger, sûr et sans douleur. N'acceptez pas de substitution. Seulement 25 cts. Essayez-le: nous vous garantissons une bonne moisson.

HARMONIUMS.

Avant contracté avec la compagnie dite "DOMINION ORGAN CO., de Bowmanville, Canada, pour un nombre considérable d'Harmoniums et Orgues-Harmoniums, de réputation prééminente, et ayant actuellement en magasin une grande quantité de ces célèbres instruments, nous avons décidé, afin d'en effectuer la vente immédiate, de les offrir à des prix extrêmement réduits pendant quelque temps seulement, afin d'en disposer le plus tôt possible pour faire place aux divers envois de pianos que nous recevons régulièrement chaque semaine.

Nos prix et conditions sont comme suit, savoir: Sur tout instrument du catalogue dont le prix sera de \$150 en montant, nous déduirons un escompte de 35 0/10 payable à conditions faciles, soit par versements mensuels ou par quartiers. Toutes conditions raisonnables proposées par l'acheteur, seront prises en considération; pour les acheteurs au comptant, nous ferons les déductions suivantes: 35 0/10 et 10 0/10 sur les prix du catalogue.

Exemple: Une Harmonium suivant le prix du catalogue est de \$100.00. Réduction spéciale à 35 0/10 140.00

Donc un Harmonium de \$400 coûtera que \$260. Escompte extraordinaire de 10 0/10 pour achats au comptant.

Ainsi, un Harmonium, suivant le prix du catalogue, est de \$500.00. Réduction spéciale à 35 0/10 325.00

Escompte à 10 0/10 pour argent comptant 32.50

Un harmonium qui vaut \$500 coûtera que \$292.50

BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de Musique, 6 rue de la Fabrique, Québec.

LA DÉPRESSION DES FACULTÉS

intellectuelles et physiques, et toutes les maladies découlant d'une digestion insuffisante ou nulle, sont instantanément arrêtées et guéries par l'usage immédiat de l'Emulsion d'Huile de foie de mer et d'hypophosphites, etc., de Putnam.